



Recevoir un Child Support d'un parent vivant en Nouvelle-Zélande

Ces informations vous concernent si...

- vous vivez en Australie et qu'un parent vivant en Nouvelle-Zélande vous verse un Child Support par l'intermédiaire du Department of Human Services.

Accords internationaux

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont signé un accord qui régit la gestion du Child Support entre les deux pays. Si vous vivez en Australie, que vous avez la garde de vos enfants et que l'autre parent vit en Nouvelle-Zélande, cet accord signifie que l'Australian Government Department of Human Services (Human Services) et le New Zealand Inland Revenue Child Support (NZIRCS) collaborent pour le transfert des paiements.

Comment les montants à payer sont-ils calculés ?

Lorsque vous faites une demande de Child Support auprès de nos services, le montant que vos enfants vont recevoir est calculé selon les revenus des deux parents, les conditions de garde des enfants, leur âge et une estimation des frais moyens d'éducation des enfants prévus par la loi. Si un parent a également d'autres enfants à charge, cela est pris en compte.

Lors du calcul du montant **pour vous**, nous prenons en compte :

- votre revenu imposable tel qu'il a été calculé par l'Australian Tax Office (ATO) pour l'année fiscale australienne précédant le dépôt de la demande ;
- la somme totale des allocations qui vous ont été versées par Centrelink au cours de cette même année fiscale ; ou
- ces deux sommes à la fois.

Si vous n'avez pas récemment fait de déclaration d'impôts et que nous ne pouvons pas calculer vos revenus en nous basant sur d'autres informations, nous calculerons le montant du Child Support sur la base d'un revenu provisionnel calculé en indexant votre revenu imposable le plus récent calculé par l'ATO sur la croissance des salaires. Si votre plus récente déclaration de revenus auprès de l'ATO date de moins de deux ans, nous utiliserons le montant qui y figure. Si vous n'avez pas fait de déclaration de revenus auprès de l'ATO au cours des deux dernières années écoulées, visitez humanservices.gov.au pour plus d'informations.

Il est important que vous nous communiquiez les dernières informations concernant vos revenus dans les plus brefs délais. Sans cela, le montant de votre Child Support peut se révéler inexact et nous ne pourrions alors pas réviser tout changement du montant des versements de manière rétroactive.

Lors du calcul du montant **pour le parent en Nouvelle-Zélande**, nous prenons en compte :

- son revenu pour la dernière année fiscale en Nouvelle-Zélande. La conversion en dollars australiens s'effectue en utilisant la moyenne des taux de l'International Money Transfer de la Commonwealth Bank Australia pour cette même année fiscale néo-zélandaise.

Si la Nouvelle-Zélande ne dispose pas d'informations sur l'autre parent, nous utilisons un revenu provisionnel pour calculer le montant du Child Support à payer. Un salaire provisionnel :

- correspond au dernier revenu disponible indexé sur la croissance des salaires ; ou
- se base sur les Male Total Average Weekly Earnings (MTAWE) en Australie.

Pour plus d'informations sur les salaires provisionnels ou les MTAWE, visitez le site **humanservices.gov.au**.

Le montant des sommes versées dans le cadre d'un Child Support est régulièrement revu pour s'assurer qu'il reflète bien la situation financière de chaque parent. Nous demandons à la Nouvelle-Zélande de nous fournir des informations sur les revenus de l'autre parent chaque fois que nous procédons au calcul d'un Child Support à payer.

Paielements sans intermédiaire

Si vous êtes inscrit auprès de nos services, vous pouvez opter pour ce type de paiement après que :

- le calcul du montant des versements du Child Support a été effectué ; ou
- nous avons accepté un accord de Child Support.

Nous vous informerons du montant des paiements dus dans le cadre du Child Support. Si vous et l'autre parent parvenez à vous mettre d'accord sur les modalités de paiement optimales pour vous et vos enfants, les paiements s'effectueront sans intermédiaire. Visitez le site **humanservices.gov.au** pour plus d'informations.

Que faire si vous n'êtes pas d'accord ?

Appelez-nous au **131 272*** si vous n'êtes pas d'accord avec le montant calculé. Nous discuterons de votre dossier en détail pour nous assurer que les informations dont nous disposons sont correctes. Si vous n'êtes pas d'accord avec notre décision, vous avez le droit de demander à ce qu'elle fasse l'objet d'une révision. Contactez-nous par téléphone pour discuter des options qui s'offrent à vous et nous vous expliquerons comment faire objection.

Si vous pensez que l'évaluation de votre dossier ne reflète pas votre situation personnelle ou celle de vos enfants, voire celle de l'autre parent, vous pouvez demander une révision. Vos circonstances doivent répondre à certains critères pour demander une modification du montant des versements. Un simple mécontentement quant à ce calcul n'est pas une raison suffisante pour faire une demande.

Rendez-vous sur humanservices.gov.au/reviewsandappeals pour plus d'informations sur la manière de faire objection et de faire une demande de modification du montant des versements.

Nomination d'un représentant

Vous pouvez nommer une autre personne ou entité qui collaborera avec nous en votre nom. Votre représentant pourra demander des renseignements et fournir des informations en votre nom, mais ne pourra pas signer de documents ou négocier pour vous. Pour nommer un représentant, remplissez le formulaire intitulé « *Representative Authority* » disponible sur humanservices.gov.au et envoyez-le nous par courrier ou par fax.

Comment allez-vous recevoir les paiements du Child Support ?

Nous tenterons d'entrer en contact avec le parent vivant en Nouvelle-Zélande pour discuter du montant qu'il doit payer. À moins que le parent débiteur ne choisisse de procéder à des paiements volontaires, nous procédons, en règle générale dans un délai de deux mois, au transfert du dossier en Nouvelle-Zélande où il sera pris en charge et où le recouvrement des paiements se fera. Nous vous informerons de l'envoi de votre dossier en Nouvelle-Zélande pour le recouvrement.

Une fois que votre dossier est entre les mains du NZIRCS, nous attendons six mois pour voir si les versements s'effectuent régulièrement et en bonne et due forme. Appelez-nous au **131 272*** si vous ne recevez aucun paiement dans un délai de six mois suivant l'envoi de votre dossier en Nouvelle-Zélande. Nous demanderons au NZIRCS de nous dire ce qu'il en est.

Notre accord avec le NZIRCS stipule qu'un pays doit recouvrer les impayés du Child Support ou de l'obligation alimentaire au nom de l'autre pays. Cela ne veut pas dire pour autant qu'un pays impose à l'autre la manière et les délais de recouvrement des sommes dues. Cela signifie que c'est le NZIRCS qui décide des mesures à prendre pour recouvrer l'argent dû par le parent débiteur en Nouvelle-Zélande.

Si le parent débiteur ne procède pas aux paiements dans les délais impartis, des mesures coercitives seront prises par le NZIRCS en vertu des lois néo-zélandaises. Si aucun paiement n'est reçu après six mois, nous demanderons au NZIRCS de nous informer de la situation mais seulement une fois tous les trois mois. Cela donne au NZIRCS le temps de mettre en place d'autres possibilités de recouvrement.

La Nouvelle-Zélande enverra les sommes payées en Australie et nous vous les transférerons sur votre compte bancaire ou vous enverrons un chèque le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Il peut arriver que la Nouvelle-Zélande ne soit pas en mesure de recouvrer les sommes de votre Child Support pour diverses raisons. Si c'est le cas, nous vous en informerons et discuterons avec vous des options qui s'offrent à vous.

Inscrivez-vous dès maintenant aux Child Support Online Services

Les Child Support Online Services (également connus sous le nom de CSAonline) sont un moyen rapide, facile et sécurisé de gérer votre Child Support où et quand vous voulez. Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour consulter et mettre à jour vos renseignements personnels et nous envoyer des messages sécurisés (les pièces jointes le sont aussi). Rendez-vous sur le site humanservices.gov.au/csaonline pour vous inscrire et en savoir plus.

Si le parent débiteur déménage en Australie

Informez-nous si l'autre parent déménage en Australie. Nous contacterons le NZIRCS et l'autre parent afin d'éviter toute interruption des paiements.

Si vous déménagez en Nouvelle-Zélande

Notre accord avec la Nouvelle-Zélande stipule que le Child Support doit être calculé dans le pays où vit le parent qui a la garde des enfants. Cela est dû au fait que les systèmes de Child Support en Nouvelle-Zélande et en Australie sont liés aux systèmes de sécurité sociale. Contactez-nous sitôt que vous avez déménagé en Nouvelle-Zélande (ou même avant votre déménagement) pour éviter tout trop-payé ou de ne pas recevoir certaines sommes.

Une fois en Nouvelle-Zélande, votre dossier australien sera clôturé la veille du jour où :

- vous faite une demande de dossier de New Zealand Child Support ; ou
- nous confirmons par écrit (auprès de vous, de l'autre parent ou du NZIRCS) que vous vivez désormais en Nouvelle-Zélande.

Nous vous contacterons pour discuter de la clôture de votre dossier australien et des options qui s'offrent à vous si des montants de Child Support restent à être versés à vos enfants.

Votre situation a-t-elle changé ?

Assurez-vous que vos informations personnelles sont toujours à jour en nous informant au plus vite de tout changement affectant votre situation personnelle.

Outils d'aide

Nous proposons tout un ensemble de documents et toute une gamme de produits aidant à mieux comprendre le Child Support Scheme et destinés à vous aider, vous et vos enfants, après la séparation. Tous sont disponibles gratuitement sur humanservices.gov.au/order ou en appelant le **1800 040 972***.

Services d'aide

Des services d'aide comme la Family Relationship Advice Line sont disponibles pour les familles ayant des problèmes relationnels, ou suite à une séparation.

Cette Advice Line donne des informations et dispense des conseils sur les problèmes relationnels au sein des familles et peut vous orienter vers d'autres services tout aussi utiles près de chez vous. Appelez le **1800 050 321** entre 8 heures et 20 heures du lundi au vendredi et entre 10 heures et 16 heures le samedi (heure locale, sauf les jours fériés) ou visitez le site **familyrelationships.gov.au**.

L'Australian Government Services Fraud tip-off line

L'Australian Government Services Fraud tip-off line permet à quiconque soupçonne une fraude à l'encontre du Department of Human Services de la signaler. Si vous disposez d'informations sur des abus concernant les services d'aide gouvernementaux, appelez le **131 524**.

Confidentialité et vie privée

Nous recueillons des informations sur vous et votre famille dans le cadre du Child Support. Nous sommes conscients que certaines informations sont sensibles ; nous accordons une grande importance à la protection de votre vie privée. Visitez le site **humanservices.gov.au/privacy** pour plus d'informations.

Contactez-nous

- Si vous avez un compte avec les Child Support Online Services, vous pouvez nous envoyer un message sécurisé avec une pièce jointe. Rendez-vous sur **humanservices.gov.au/csaonline**.
- Visitez notre site Web à l'adresse **humanservices.gov.au/contact**.
- Appelez-nous au **131 272*** pendant les heures ouvrables (de 8h30 à 16h45 du lundi au vendredi).

Vous trouverez également des informations utiles sur les revenus imposables sur le site de l'Australian Tax Office à l'adresse **ato.gov.au**.

* L'appel peut vous être facturé.

† Veuillez noter que votre appel peut être enregistré.

Besoin des services d'un interprète ?

Si vous ne parlez pas anglais et que vous avez besoin d'aide, appelez le Telephone Interpreting Service au **131 450**.



Receiving Child Support from a parent living in New Zealand

This information is for you if:

- you live in Australia and receive Child Support via the Department of Human Services from a parent who lives in New Zealand.

International arrangements

Australia and New Zealand have an agreement that governs how Child Support is administered between the two countries. If you live, and care for children, in Australia and the other parent lives in New Zealand, this agreement means that the Australian Government Department of Human Services (Human Services) and the New Zealand Inland Revenue Child Support (NZIRCS) work together to transfer payments.

How payments are worked out

When you apply to us for a Child Support assessment, the amount your children receive is worked out using both parents' income and level of care, the age and statutory estimated average cost of raising children and any other dependent children each parent may have.

When we calculate the amount **for you** we use:

- the taxable income assessed by the Australian Tax Office (ATO) for the most recently ended Australian financial year before your application was lodged
- the total Centrelink benefits you received in that financial year, or
- a combination of these amounts.

If you haven't lodged a recent tax return, and we can't work out your income from other information, we use a provisional income to assess your Child Support. The provisional income is worked out by indexing your most recent taxable income assessed by the ATO, in line with wages growth. If your most recent ATO assessed income is from the last two years, we'll use this figure. If you don't have an ATO issued income from the last two years, visit humanservices.gov.au for more information.

It's important that you provide us with your current income information as soon as possible, otherwise your child support assessment may not be accurate and we may not be able to backdate any changes to the assessment.

When we calculate the amount **for the parent in New Zealand** we use:

- their income from the most recently ended financial year in New Zealand. This is converted into Australian dollars using the average International Money Transfer rate used by the Commonwealth Bank Australia for the period of the New Zealand financial year.

If New Zealand doesn't have income details for the other parent, we'll use a provisional income to work out their Child Support assessment. The provisional income is:

- the last income figure available indexed for wages growth, or
- based on the Male Total Average Weekly Earnings (MTAWE) in Australia.

For more information about provisional incomes or MTAWE visit humanservices.gov.au

Child Support assessments are reviewed regularly to ensure the amount payable reflects the financial circumstances of both parents. We ask New Zealand for income information for the other parent each time we reassess the Child Support amount.

Private payments

If you've registered with us, you can choose this option when:

- a Child Support assessment has been issued or
- a Child Support agreement is accepted by us.

We'll tell you how much Child Support needs to be paid. If you and the other parent can work out the payment arrangements that best suit you and the children, then payments are made privately. Visit humanservices.gov.au for more information.

What you can do if you don't agree

Call us on **131 272*** if you don't agree with the assessment amount. We'll discuss the details of your case to make sure the information we used is correct. If you don't agree with our decision, you may have the right to have it reconsidered. Call us to talk about the options available to you and we'll explain the objections process.

If you believe your assessment doesn't reflect your special circumstances, your children's or the other parent's, you may be able to apply for a change of assessment. Your circumstances must fall within one of a number of reasons to seek a change. Just being unhappy with your assessment is not a reason to apply.

Go to humanservices.gov.au/reviewsandappeals for more information about objections and the change of assessment process.

Nominating a representative

You can nominate another person or organisation to work with us on your behalf. Your representative will be able to make enquiries and provide information on your behalf, but they won't be able to sign documents and negotiate for you. To nominate a representative, fill out the *Representative Authority* form available at humanservices.gov.au and send or fax it to us.

RECEIVING CHILD SUPPORT FROM A PARENT LIVING IN NEW ZEALAND

How you'll receive Child Support payments

We'll attempt to contact the parent in New Zealand to discuss the amount they're required to pay. We will usually transfer the case to New Zealand for recognition and collection within two months unless the paying parent elects to pay voluntarily. We'll let you know when we send your case to New Zealand for collection.

Once your case is referred to NZIRCS, we allow six months for payments to be established and to make sure payments are regularly received. Call us on **131 272*** if you don't get a payment six months from the time we told you the case was sent to New Zealand. We'll ask the NZIRCS for an update.

Our agreement with NZIRCS specifies that each country will collect overdue Child Support or spousal maintenance on the other's behalf. It doesn't allow each country to direct the other country about how or when these amounts should be collected. This means that the action taken to collect any money owing by the parent in New Zealand is decided by NZIRCS.

If the paying parent doesn't make payments in the required timeframe, NZIRCS will enforce the assessment using New Zealand enforcement laws. If after six months payments still aren't being received, we'll ask NZIRCS for an update, but only once every three months. This gives NZIRCS time to look for new collection opportunities.

New Zealand will forward collected payments to Australia and we will pay these amounts to your nominated bank account or by cheque on the last working day of the month.

There are times that New Zealand may not be able to collect your Child Support payments for a range of reasons. If this happens, we'll let you know and talk with you about your options.

Enrol now for Child Support Online Services

Child Support Online Services (currently known as CSAonline) is a quick, easy and secure way to do your Child Support business where and when it suits you. Enrol now to view and update your personal details and send us secure messages (including attachments). Visit humanservices.gov.au/csaonline to enrol and learn more.

If the paying parent moves to Australia

Let us know if the other parent moves to Australia. This will help us contact both NZIRCS and the other parent to minimise interruption to your payments.

If you move to New Zealand

There are rules in our agreement with New Zealand that mean Child Support should be worked out in the country where the parent caring for the children lives. This is because the Child Support systems in New Zealand and Australia are connected to the social welfare systems. Contact us as soon as you move to New Zealand (or before) to prevent any overpayment or the possibility of missing a payment.

RECEIVING CHILD SUPPORT FROM A PARENT LIVING IN NEW ZEALAND

Once you're living in New Zealand, your Australian assessment will end from the day before:

- you apply for a New Zealand Child Support assessment, or
- we confirm in writing (either with you, the other parent or the NZIRCS) that you now live in New Zealand.

We'll get in touch with you to discuss the end of your Australian assessment, and the options you may have if Child Support amounts are still owed to your children.

Has something changed?

Keep your details up-to-date by telling us as soon as possible if your circumstances change.

Support tools

We have a range of publications and products to help you understand the Child Support Scheme and to assist you and your children after family separation. They're available free of charge from humanservices.gov.au/order or call **1800 040 972***.

Support Services

There's a range of support services available to help families affected by relationship or separation issues, like the Family Relationship Advice Line.

The Advice Line provides information and advice on family relationship issues and can refer you to other helpful services in your area. Call **1800 050 321** from 8 am—8 pm Monday to Friday, and 10 am—4 pm Saturday (local time, public holidays excluded) or visit familyrelationships.gov.au.

The Australian Government Services Fraud tip-off line

The Australian Government Services Fraud tip-off line provides people with a place to report suspected fraud against the Department of Human Services. If you have information about someone who is misusing government services, call **131 524**.

Your privacy

We collect information about you and your family for Child Support purposes. We understand that some information is sensitive, and we place great importance on protecting your privacy. For more information visit humanservices.gov.au/privacy

Contact us

- If you have a Child Support Online Services account you can send us a secure message with an attachment. Visit humanservices.gov.au/csaonline
- Visit our website humanservices.gov.au/contact
- Call us on **131 272***† during business hours (8.30 am—4.45 pm Monday to Friday).

You may also find the Australian Tax Office website ato.gov.au useful for more details about taxable income.

*Call charges may apply.

† Please note your call may be recorded.

Do you need interpreting help?

If you don't speak English and need help, ring the Telephone Interpreting Service on **131 450**.